En grève et dans les manifestations le 5 novembre :
Pour le droit de manifester et la satisfaction de nos revendications

Nos organisations syndicales n'acceptent pas l'interdiction de manifester qui découlent de la mise en place de périmètres interdits à Nantes. Cette politique préfectorale résulte des choix gouvernementaux de ne pas répondre aux revendications légitimes.

Nos organisations rappellent que les manifestations du 5 novembre sont organisées selon des parcours pratiqués depuis des années et bien souvent contraints par la préfecture elle-même. En conséquence, appliquer des larges périmètres d'exclusion à la manifestation intersyndicale de Nantes prévue le 5 novembre 2026 serait de fait une interdiction de manifester.

Nos organisations rappellent que repousser les dizaines de milliers de manifestants attendus le 5 novembre sur l'île de Nantes est totalement irresponsable. En effet, la configuration des rues et places de cet espace ne permet n'y de s'y regrouper en toute sécurité, n'y de pouvoir y organiser un parcours de manifestation capable d'accueillir autant de participants.

En conséquence, nos organisations dénoncent les décisions préfectorales qui menacent le droit de manifester et de revendiquer, notamment à Nantes et en Loire-Atlantique.

Nos organisations syndicales réaffirment ensemble qu'elles manifesteront au départ du Miroir d'eau sur le parcours habituel nantais à l'occasion de la journée de grève interprofessionnelle du 5 novembre prochain pour les salaires, le blocage des prix, l'emploi, l'industrie et les services publics, ainsi que pour la satisfaction des revendications lycéennes et étudiantes.

Nantes, le 3 novembre 2026

LES RENDEZ-VOUS EN LOIRE-ATLANTIQUE

Ancenis	10h00 Station Loti	**Nantes**	10h00 Miroir d'Eau
Châteaubriant	10h30 Mairie	**Saint-Nazaire**	10h30 Soucoupe
Clisson	10h00 Gare	**Savenay**	16h30 Gare
Pornic	17h00 Pont 8 mai		